

---

Renvoi au comité de sûreté générale du procès-verbal et de la correspondance trouvés chez Spies par le comité révolutionnaire de la section du Bon-Conseil, lors de la séance du 2 frimaire an II (22 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité de sûreté générale du procès-verbal et de la correspondance trouvés chez Spies par le comité révolutionnaire de la section du Bon-Conseil, lors de la séance du 2 frimaire an II (22 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 639;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_79\\_1\\_41037\\_t1\\_0639\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_41037_t1_0639_0000_9);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

En foi de quoi nous avons fait et dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de raison, et avons signé, ainsi que les commissaires susnommés.

(*Suivent 7 signatures.*)

Une députation du comité révolutionnaire de la section de Bon-Conseil annonce à la Convention nationale que les recherches de ce comité ont été heureuses dans la journée d'hier; qu'il a trouvé dans la maison de Winand Spies, Hollandais, une correspondance aristocratique, une bûche creuse remplie de 550 louis d'or en 11 rouleaux, et une petite note contenant le prix qu'ils avaient coûté; que ledit Spies a été conduit dans la maison d'arrêt. La députation dépose tant la bûche et la correspondance scellées, que le procès-verbal.

La Convention nationale décrète la mention honorable et l'insertion au « Bulletin » de la conduite du comité révolutionnaire de la section de Bon-Conseil, autorise les inspecteurs de la salle à lever le scellé apposé sur la bûche, pour en faire verser les 550 louis d'or à la trésorerie nationale, et renvoie le procès-verbal et la correspondance, avec un reçu, à son comité de sûreté générale (1).

*Suit une copie du procès-verbal de l'arrestation de Winand Spies (2) :*

*Comité révolutionnaire, section de Bon-Conseil.*

*Copie du procès-verbal de l'arrestation du nommé Laurent Winand Spies, du 1<sup>er</sup> frimaire, an II de la République, une et indivisible.*

Ledit jour, neuf heures du matin, nous, membres dudit comité, Petit, Paul-Marie Poirier, Jean-Baptiste Desbissous, d'après la déclaration faite à notre comité qu'il y avait rue des Deux-Portes, arrondissement de cette section, n<sup>o</sup> 7, un particulier étranger, où nous sommes transportés susdite rue des Deux-Portes, n<sup>o</sup> 7, où étant arrivés dans un logement au rez-de-chaussée, s'y est trouvé un particulier nommé Winand Spies, ancien commissaire de la marine de Rotterdam, en Hollande, et demeurant même appartement, où sommes, en garni. En conséquence, nous lui avons déclaré qu'aux termes de la loi nous le mettions en état d'arrestation, attendu sa qualité d'étranger. Et de suite l'avons sommé, au nom de la loi, de nous déclarer s'il n'avait pas de l'or chez lui caché dans quelque endroit.

A répondu que non.

Après différentes perquisitions faites dans les armoires étant dans les lieux et autres endroits par lui occupés, nous avons trouvé dessous une armoire étant dans la seconde chambre, en entrant, plusieurs bûches de bois à brûler. Après les avoir examinées, nous avons remarqué que l'une desdites bûches était très pesante et qu'elle contenait quelque chose. Effectivement, dans ladite bûche d'environ un pied neuf pouces de long, avec son écorce, s'y est trouvé onze rouleaux de cinquante louis d'or, chacun tant double que simple, ce qui fait au total cinq

cent cinquante louis d'or que nous avons saisis, ainsi que nous les saisissons par ces présentes, avec lesquelles pièces d'or était une petite note contenant les prix qu'ils avaient coûtés, que nous avons remise avec lesdits louis d'or dans ladite bûche, pour icelle être portée à la Convention nationale. Et de suite avons demandé audit citoyen Spies qu'elle était son intention pour cacher ledit or dans une bûche, a répondu qu'il n'avait pas d'autre intention que de le garder.

Sur quoi nous lui avons observé que, s'il avait eu l'intention de le garder, il n'avait pas besoin de le mettre dans une bûche, que nous pensons qu'il les avait achetées, ainsi qu'il appert par la note trouvée dans ladite bûche, pour le soustraire à la circulation et les faire passer à l'étranger.

De suite, l'avons interrogé.

A lui demandé depuis quel temps il est à Paris?

A répondu : depuis l'année mil sept cent quatre-vingt-six.

A lui demandé ce qu'il faisait depuis ce temps?

A répondu : qu'il ne fait rien, attendu qu'il vivait de son revenu.

A lui demandé ce qu'il avait fait depuis l'année quatre-vingt-six?

A répondu : qu'il avait fait un voyage tant à Bruxelles qu'en Hollande, étant parti de Paris à la fin de quatre-vingt-neuf et revenu au commencement de quatre-vingt-dix.

A lui demandé les motifs de ce voyage?

A répondu : pour voir ses parents.

A lui demandé s'il n'a pas été chargé de mission pour quelqu'un de ces endroits?

A répondu : aucune.

A lui demandé où il a resté à Bruxelles?

A répondu : chez le nommé Potiot, citoyen retiré, ancien coiffeur, à côté du grand billard, au petit Sablon et chez madame de Vrissse, rue et place Saint-Michel.

A lui demandé s'il n'est pas vrai qu'il ait eu quelque liaison avec des Français émigrés dans ce pays?

A répondu : avec pas un seul, n'en connaissant aucun.

A lui demandé ce qu'il avait intention de faire avec les louis renfermés dans la bûche trouvée chez lui?

A répondu : qu'il les avait achetés pour les garder, observant qu'on lui disait que les assignats ne vaudraient rien.

A lui demandé : quelles sont les personnes qui lui ont donné quelque crainte sur la valeur des assignats?

A répondu : plusieurs qu'il ne connaît pas.

A lui demandé quelles sont ses connaissances à Paris?

A répondu : les citoyens Wandenive, banquier, ainsi que la citoyenne Debèche, chez qui il demeure.

A lui demandé s'il n'est pas vrai qu'il ait envoyé de l'or chez l'étranger?

A répondu : jamais.

A lui demandé où il est descendu en arrivant à Paris?

A répondu : au *Lion d'Argent*, rue Bourg-l'Abbé, et ensuite *hôtel de Calais*, rue Coquillière, et a demeuré un été à Saint-Mandé chez le nommé Le Compte. Dans cette maison il y logeait un nommé d'Orsel, agent de change, qui y avait à cette époque un pied-à-terre, et ensuite est venu loger *hôtel de Toulouse*, rue des Vieux-Augustins, et de là, à son retour de

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 33.

(2) *Archives nationales*, carton F<sup>7</sup> 4775<sup>23</sup>.